



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2015

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 30
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33



Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des différents attentats terroristes qui se sont produits les 7, 8 et 9 janvier 2015.

Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Claude ROBERT secrétaire de séance.

❖ Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des lundis 17 novembre et 8 décembre 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des lundis 17 novembre et 8 décembre 2014.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- procéder à la réalisation des emprunts (alinéa 3),
- pour décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- pour passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15).

Dans le cadre de cette délégation, **neuf décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2014.

**DECISION N° 1 DU 18 DECEMBRE 2014
Exécutoire le 19 décembre 2014**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Tarifs publics

Année civile 2015

Cette décision tarifaire est disponible au service des Affaires Administratives.

**DECISION N° 2 DU 18 DECEMBRE 2014
Exécutoire le 19 décembre 2014**

VIE CULTURELLE

Location de l'exposition « Anatole France, sa vie, son œuvre, ses 10 ans à Saint-Cyr-sur-Loire »

Fixation du tarif : 500,00 €.



DECISION N° 3 DU 23 DECEMBRE 2014
Exécutoire le 30 décembre 2014

DIRECTION DES FINANCES

Budget Principal – Programme d'emprunts 2014 – souscription d'un emprunt d'un montant de 1 900 000,00 € auprès de la Banque Postale.

DECISION N° 4 DU 6 JANVIER 2015
Exécutoire le 9 janvier 2015

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée section AT n° 50 située 91 boulevard Charles De Gaulle appartenant aux consorts PARENT, par mise en œuvre du droit de préemption urbain.

Montant de l'acquisition : 255.399 € + 16.601 € de frais d'agence.

DECISION N° 5 DU 7 JANVIER 2015
Exécutoire le 9 janvier 2015

VIE CULTURELLE

Ecole Municipale de Musique

Organisation d'un concert du nouvel an

Fixation des tarifs :

- Tarif unique : 6,00 €,
- Gratuité pour les moins de 12 ans et les élèves de l'Ecole Municipale de Musique.

DECISION N° 6 DU 7 JANVIER 2015
Exécutoire le 9 janvier 2015

VIE CULTURELLE

Organisation d'un opéra pour enfant intitulé « Marco Polo et la princesse de Chine » à l'Escale le mercredi 18 février 2015.

Fixation des tarifs :

- Tarif unique : 5,00 €,
- Enfants : 3,00 €.

DECISION N° 7 DU 12 JANVIER 2015
Exécutoire le 16 janvier 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Sinistre automobile

Remboursement de la franchise d'un montant de 500 € au garage des Amandiers dans le cadre du dossier référencé 2014211787N – 0008 (facture n° 63291).



DECISION N° 8 DU 15 JANVIER 2015
Exécutoire le 16 janvier 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Location précaire et révocable d'un garage situé 9 rue Bretonneau

Désignation d'un locataire : Monsieur Félix COPPA

Location à titre gracieux.

DECISION N°9 DU 12 JANVIER 2015
Exécutoire le 16 janvier 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Mise à disposition précaire et révocable de la parcelle cadastrée AL 275 située 2 rue de la Pinauderie – ZAC de la Roujolle

Désignation d'un locataire : Monsieur André-Claude SOUPEAUX – SCI MARSO avec effet au 1^{er} février 2015 pour une durée de deux ans.

❖ **Déplacement de Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué, et de Madame Francine LEMARIÉ, Adjointe, au congrès AMORCE le 6 février 2015 à Nantes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Christian VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement, et Madame Francine LEMARIÉ, Adjointe, d'un mandat spécial, pour leur déplacement du 6 février 2015,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à Nantes, directement engagées par les élus concernés, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Acquisition par la SNI GRAND OUEST de 28 logements PLS en VEFA quai des Maisons Blanches dans le cadre du programme « Les Rivages de Loire » - Convention de réservation de logements**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte les termes de la convention proposée par la Société Anonyme d'Économie Mixte la Société Nationale Immobilière, permettant la réservation de 6 logements par la ville dans le cadre de ce programme,
- 2) Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Premier Adjoint à signer ladite convention.



❖ **Budget primitif 2015 – Engagement – Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement par anticipation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS 04 VOIX (M.FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
(refus de vote)

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de **1 581 647,75 €** les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous :

<u>Affectation des crédits</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Inscription budgétaire, B.P. 2015</u>
<u>Remboursements temporaires d'emprunts</u>	<u>500 000,00 €</u>	<u>16-16449-012</u>
<u>Acquisitions foncières*</u>	<u>825 000,00 €</u>	<u>21-2112-ACQ100-824</u>
<u>Câblage pour les bornes en WIFI</u>	<u>3 000,00 €</u>	<u>21-2135-020</u>
<u>Baie informatique de stockages</u>	<u>22 000,00 €</u>	<u>21-2183-020</u>
<u>Cor petites mains</u>	<u>500,00 €</u>	<u>21-2188-311</u>
<u>TOTAL 1</u>	<u>1 350 500,00 €</u>	
<u>Armement de la police municipale</u>	<u>5 000,00 €</u>	<u>21-2188-POL100-112</u>
<u>Travaux de bardage du CTM</u>	<u>60 000,00 €</u>	<u>21 -2135-CTM100-020</u>
<u>Travaux en régie voirie</u>	<u>17 000,00 €</u>	<u>21-2152-INFR-821</u>
<u>Construction d'un réseau en fibre optique</u>	<u>130 000,00 €</u>	<u>23-2315-020</u>
<u>TOTAL 2</u>	<u>212 000,00 €</u>	

Inscrits
au CM du
8/12/14



<u>Rappel TOTAL 1</u>	<u>1 350 500,00 €</u>	
<u>+ TOTAL 2</u>	<u>212 000,00 €</u>	
<u>TOTAL GÉNÉRAL.....</u>	<u>1 562 500,00 €</u>	<u>Reste à engager 19 647,75 €</u>

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 2 décembre 2014 et le 15 janvier 2015**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Extension des compétences communautaires à la compétence facultative « enseignement supérieur – recherche »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification des statuts de la communauté d'agglomération TOUR(S) PLUS afin de doter celle-ci de la compétence facultative « enseignement supérieur et recherche »,
- 2) Décide qu'en application de ladite compétence, la communauté d'agglomération exercera des actions de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle et à la vie étudiante.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 15 décembre 2014**

Madame LEMARIÉ signale que lors de cette réunion figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- **Programme Local de l'Habitat** : le Conseil Communautaire a pris acte du rapport 2011-2013.
- **Culture** : Le Conseil Communautaire a approuvé la convention financière et a décidé l'attribution d'une subvention de 421 500 € à l'Association Travaux Publics au titre de l'année 2015.
Une subvention a également été attribuée au Centre Dramatique de Tours au titre de l'année 2015 ainsi qu'une provision de 21 000 € destinée à l'entretien technique de bâtiment.
- **Développement économique** : le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat pluriannuelle 2014/2015/2016 passée avec la SARL SCOP Artéfacts, coopérative d'activités et d'Emploi,
- **Personnel** : il a été question de l'emploi de personnes handicapées. Madame LEMARIE signale qu'en 2005, le taux d'emploi était de 0,52 % avec une contribution de 62 478 et en 2013, il est enregistré 4,40 % avec une contribution de 28 060 €, ce qui veut dire que plus de personnes handicapées ont été employées à la Communauté d'Agglomération.
- **Finances** : Budget primitif 2015 : étude des orientations budgétaires,



Madame LEMARIÉ ajoute qu'outre le rapport présenté précédemment sur la compétence « enseignement supérieur – recherche », divers petits dossiers ont été examinés.

❖ **Intercommunalité – Compte rendu de la réunion du comité du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire du mardi 16 décembre 2014**

Monsieur BOIGARD signale que lors de cette réunion ont été étudiées les règles de participation du Syndicat d'Energie en ce qui concerne les propositions de fonds de concours en génie civil et réseaux de télécommunication. Cela a pour but de relancer l'investissement et de sauvegarder les entreprises.

En ce qui concerne les Finances, **Monsieur BOIGARD** signale que le budget primitif 2015 a été approuvé. Celui s'élève à un montant de 42 000 000,00 €. 44 % de ce budget sont dédiés au fonctionnement et 56 % à l'investissement. Il précise que ce budget est en légère augmentation de près de 3 points par rapport à 2013.

La section de fonctionnement augmente de 11 %. Ceci est essentiellement dû aux hausses de la maintenance, notamment dans le cadre de l'éclairage public et de la maintenance électrique.

Monsieur BOIGARD tient à souligner que les charges de personnels évoluent légèrement.

La section d'investissement est en augmentation de 17 %. Cela est dû au versement de subventions pour un montant de 6 500 000,00 € contre 5 600 000,00 € en 2014, de créances sur transfert de droit de la déduction de la TVA pour 2 500 000,00 € et des dépenses d'électrification des adhérents.

Dépenses d'équipement : celles-ci se composent principalement des acquisitions pour 17 100 000,00 € contre 14 600 000,00 € en 2014.

Monsieur BOIGARD informe les membres du Conseil Municipal de la signature d'une convention tripartite qui vise à impliquer les acteurs pour la mise en œuvre de nouveaux projets informatiques.

Monsieur BOIGARD ajoute qu'il a également été question des programmations des dossiers de renforcement et de sécurisation des réseaux ainsi que le programme de réhabilitation des postes de transformation. La commune de Saint-Cyr-sur-Loire est concernée par un poste situé boulevard Charles de Gaulle.

Le bilan de compétence Gaz a également été effectué ainsi que celui de la compétence éclairage public.

❖ **Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 27 janvier 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 27 janvier 2015.



❖ **Sécurité Publique – Etat statistique de la délinquance d’octobre à décembre 2014**

Monsieur BOIGARD rend compte de l’état statistique de la délinquance pour les mois d’octobre, novembre et décembre 2014 et précise que les chiffres de la sécurité sont extrêmement bas. **Monsieur BOIGARD** estime que les actes de délinquance sont limités depuis le développement du système de vidéo-protection, des opérations « Voisins Vigilants » et « tranquillité vacances » ainsi qu’à l’existence d’une collaboration très étroite et efficace avec la police nationale.

❖ **Convention de coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale – Armement de la Police Municipale – Réactualisation de la convention entérinée par le Conseil Municipal en 2003**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M.FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
(refus de vote)

- 1) Approuve les modifications apportées à la convention initiale signée en 2003,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l’adjoint délégué à la Sécurité Publique à signer ladite convention.

❖ **Programme de vidéo-protection – Tranche 3 – Demande de subvention auprès de l’Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la délinquance**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Demande une subvention auprès de l’Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD),
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l’adjoint délégué à la Sécurité Publique à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du dossier de cette demande de subvention.

❖ **Compte-rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 15 janvier 2015**

Il n’y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l’objet de délibérations.



**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE -
COMMUNICATION**

Rapporteurs : Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe,
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la Vie Associative et au Sport.

❖ **Projet d'adhésion à la Fédération Scèn'O Centre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'adhésion à la fédération Scèn'O Centre,
- 2) Dit que la cotisation annuelle s'élève à la somme de 110 €.

❖ **Journée performance dans le parc de la Perraudière le 21 mars 2015 – Contrat d'animation avec le sculpteur Jihel**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M.FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

- 1) Approuve le projet de contrat,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer le contrat avec le sculpteur JIHEL.

❖ **Mise à disposition du dojo Konan – Convention d'utilisation avec l'Association Amitiés Saint-Cyr Japon**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un local à l'association Amitiés Saint-Cyr Japon au sein du Dojo Konan,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Adjoint délégué à la Vie Associative, à signer ladite convention avec la Présidente de l'association Amitiés Saint-Cyr Japon au titre de la commune.



❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 26 janvier 2015**

Madame JABOT informe les membres du Conseil Municipal des points suivants étudiés lors de la réunion du Conseil d'Administration :

- Présentation de la démarche d'analyse des besoins sociaux et du diagnostic réalisés par Pauline ALBRECHT pour 2014,
- Deux dossiers d'aides sociales et sept demandes de secours exceptionnels
- Point sur le thé dansant du 11 janvier 2015 qui s'est très bien passé avec 250 participants,
- Bon fonctionnement des ateliers informatiques avec un groupe de 4 personnes chaque mois et 20 personnes sur la liste d'attente.
- Les ateliers SIEL BLEU fonctionnent bien. Il y a 18 participants.
- Réunion d'information au Conseil Général sur l'organisation de la nouvelle maison de la solidarité pour le secteur de Saint-Cyr-sur-Loire.
- Première conférence Université Temps Libre le 22 janvier 2015. Il y a eu 35 participants. Le thème était le suivant : « bien manger, existe-t-il des vérités absolues ? ». Les prochaines dates sont prévues pour le 19 février prochain avec comme thème « pourquoi a-t-on des trous de mémoire quand on vieillit » - Le 12 mars « coûts et profits des croisades au Moyen Age » et la conférence du 16 avril prochain aura pour thème « les odeurs du parfum – la thérapie ».
- Participation d'un groupe de seniors dans le cadre de l'animation transgénérationnelle pour l'opéra pour enfant « Marco Polo » avec une formation auparavant délivrée par Jénémy BOUDSOCQ.
- Quinzaine de la parentalité qui aura lieu du 13 au 30 mars 2015, en partenariat avec la CAF. Le thème sera « grandir avec son enfant ».
- Elaboration d'un projet de « forum Jeunesse », en partenariat avec les services de la Jeunesse et de la Petite Enfance de Saint-Cyr-sur-Loire et le Conseil Général, avec l'analyse des besoins sociaux.
- Mise au point d'une formation en direction du personnel communal travaillant avec l'enfance, afin de repérer les enfants en difficulté.

Outre ces points **Madame JABOT** précise que le taux d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage est de 88 % et que les situations sociales des occupants sont très diverses. La prochaine séance de Ciné-Off est le mardi 27 janvier 2015 avec la projection du film « la famille Béliet » ainsi que le 12 février prochain avec le film « les souvenirs ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 20 janvier 2015**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de particulier à ajouter.



ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement et la Vie Educative,
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléguée aux Loisirs et Vacances,
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la Vie Associative et au Sport.

❖ Ecoles privées sous contrat d'association avec l'Etat – Année scolaire 2014/2015 – Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire

Le Conseil Municipal,

a) Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (M.FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

- 1) Décide de verser à chaque école privée extérieure à Saint-Cyr-sur-Loire et ayant conclu avec l'Etat un contrat d'association, une participation proportionnelle au nombre d'enfants inscrits et domiciliés sur la commune,
- 2) Dit que, pour l'année 2014-2015, cette participation s'élèvera à :
 - 125,20 € par enfant scolarisé en élémentaire,

b) Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 29 VOIX
* CONTRE : - 04 VOIX ((M.FIEVEZ, Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
*ABSTENTION : -- VOIX

- 1) Décide de verser à chaque école privée extérieure à Saint-Cyr-sur-Loire et ayant conclu avec l'Etat un contrat d'association, une participation proportionnelle au nombre d'enfants inscrits et domiciliés sur la commune,
- 2) Dit que, pour l'année 2014-2015, cette participation s'élèvera à :
 - 191,80 € par enfant scolarisé en maternelle.



❖ Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques du premier degré pour les communes non concernées par le protocole d'accord des maires de l'agglomération tourangelle – Fixation de la participation

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de statuer sur le montant des participations indiquées ci-dessous :
 - 535,40 € par élève de classe élémentaire (soit + 2,68 % par rapport au compte administratif 2012)
 - 1 282,81 € par élève de classe maternelle (soit + 1,18 % par rapport au compte administratif 2012)
- 2) Précise que cette décision est applicable à toutes les communes qui n'auraient pas acquitté et qui contestent le montant des frais, arrêté dans le cadre du protocole d'accord des Maires de l'Agglomération Tourangelle, qui leur sera réclamé.

❖ Sorties scolaires – Année scolaire 2014/2015 – Sorties scolaires de 1^{ère} catégorie – Attribution des subventions par école et par élève

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant à la subvention proportionnelle au nombre d'élèves dans leur établissement.

❖ Mise en place des ateliers Ludobus avec le Relais assistants maternelles – Année 2015 – Convention avec l'ADPEP 37

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADPEP 37 et tout document s'y rapportant.

❖ Piscine municipale Ernest Watel

A – Demande de remboursement d'un cas particulier

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de suivre l'avis de la commission et de procéder au remboursement.



B – Création d'une nouvelle catégorie tarifaire pour les cours collectifs de natation médicale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer une catégorie tarifaire pour un abonnement trimestriel sur l'année scolaire et par personne inscrite pour deux séances par semaine de participation aux cours collectifs municipaux de natation médicale,
- 2) Précise que les tarifs applicables seront fixés par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 14 janvier 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : **Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme**
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement

❖ ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie

A – Approbation du bilan de la mise à disposition du public du dossier de réalisation de la ZAC, de son étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le bilan de la mise à disposition du public du dossier de réalisation de la ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie, de son étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, prenant en considération les observations formulées pendant la procédure,
- 2) Précise que cette délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et mise en ligne sur le site Internet de la ville pendant un mois,
- 3) Tient à disposition du public le bilan de cette mise à disposition, ce dernier sera consultable au service Urbanisme, aux heures et jours habituels d'ouverture.



B – Approbation du dossier de réalisation de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le dossier de réalisation modifié de la ZAC de la Ménardière-Lande-Pinauderie.
- 2) Précise que cette décision fera l'objet des formalités de publicité imposées par l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme : elle sera affichée pendant un mois en mairie et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

C – Approbation du programme des équipements publics de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le programme des équipements publics de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie.
- 2) Précise que cette décision fera l'objet des formalités de publicité imposées par l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme : elle sera affichée pendant un mois en mairie et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

D – Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des sols

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Constate la nécessité de recourir à l'expropriation pour utilité publique afin de réaliser la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie;
- 2) Approuve le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie valant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS);
- 3) Autorise le Maire à mettre en œuvre la procédure de DUP et notamment à solliciter du Préfet :
 - l'organisation de la réunion d'examen conjoint portant sur la mise en compatibilité du POS avant l'enquête publique,



- l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP valant mise en compatibilité du POS (portant sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du POS).
- 4) Précise que cette délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et mise en ligne sur le site Internet de la ville pendant un mois,
 - 5) Tient à disposition du public le bilan de cette mise à disposition, ce dernier étant consultable à la Direction de l'Urbanisme, aux heures et jours habituels d'ouverture.

E – Approbation du dossier préalable à l'enquête parcellaire de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le dossier préalable à l'enquête parcellaire de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie.
- 2) Autorise le Maire à mettre en œuvre la procédure d'enquête parcellaire préalable à l'édiction de l'arrêté préfectoral de cessibilité et notamment à solliciter du préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire.
- 3) Précise que cette délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et mise en ligne sur le site Internet de la ville pendant un mois,
- 4) Tient à disposition du public le bilan de cette mise à disposition, ce dernier étant consultable à la Direction de l'Urbanisme, aux heures et jours habituels d'ouverture.

❖ Echange foncier – 39-43 rue Jacques-Louis Blot

A – Déclassement d'une emprise d'environ 5 m² appartenant au domaine public de la ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord au déclassement du domaine public dans le domaine privé d'une emprise d'environ 5 m², située au n° 39 rue Jacques-Louis Blot
- 2) Précise que ce déclassement se fait sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

B – Echange foncier d'environ 5 m² appartenant au domaine privé de la ville contre deux emprises d'environ 20 m² au total, issues de la parcelle AW n° 13 appartenant à la copropriété de la résidence « Le Pressoir de Pierre »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'échanger la parcelle d'environ 5 m² (sous réserve du document d'arpentage), issue du domaine privé de la commune contre les parcelles d'environ 19 m² et 0,1 m² (sous réserve du document d'arpentage) issues de la parcelle AW n° 13, situées 39-43 de la même rue, appartenant à la copropriété de la résidence « le Pressoir de Pierre », représentée par son Syndic,
- 2) Dit que cet échange se fait sans soulte,
- 3) Donne son accord au classement des emprises de 19 m² et 0.1 m² constituant la voirie dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts,
- 7) Précise que les frais liés à cet échange sont à la charge de la Commune et que les crédits correspondant à ces frais, sont inscrits au budget communal, chapitre 21-article 2112.

❖ **Effacement des réseaux électriques rue de la Croix de Périgourd – Engagement financier et proposition de convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de valider le montant, 10.962,21 € net, de la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'effacement des réseaux électriques rue de la Croix de Périgourd, entre les rues Henri Bergson et des Rimoneaux, réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,
- 2) Dit que les crédits sont inscrits au budget communal, au chapitre 21, article 21-533.
- 3) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 4) Autorise Monsieur à Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ **Environnement – Protection d'une colonie de sternes sur les bords de Loire**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'émettre un avis favorable sur cet accord de principe afin de protéger cet espace naturel menacé.
- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 12 janvier 2015**

Monsieur GILLOT rappelle qu'au cours de cette commission a été fait un exposé par **Monsieur JULLIAN** sur la politique des logements sociaux sur Tour(s) Plus et en particulier sur Saint-Cyr-sur-Loire. Il précise que cet exposé était très clair et précis. Saint-Cyr-sur-Loire rattrape le retard qu'il avait sur les logements sociaux et est même au-delà du programme fixé par le Préfet.

Monsieur le Député-Maire précise que le taux de logements sociaux est de 17 % environ et estime que la situation est bien avancée.

Le Maire,

Philippe BRIAND.